

ÉDITO d'Agnès Bernadou



LA VOIX DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL



Cher-e collègue,

Au moment d'écrire ces lignes, je m'interroge forcément. Comme beaucoup d'entre nous, je me demande ce que sera l'après Covid-19. Si nous vivions dans un monde rêvé, les politiques pourraient tirer des leçons de cette crise qui nous dépasse, dont on ne mesure pas l'ampleur sûrement.

Ne pas délocaliser, ne pas privatiser les entreprises qui permettent de produire en France, de produire le nécessaire pour assurer la sécurité que chaque citoyen est en mesure d'attendre. Pour notre pays, ne pas être en mesure de produire des masques, du gel hydro alcoolique, des respirateurs..., cela paraît être le scénario d'un mauvais film ...

Nous payons le tribut du manque d'investissement dans la recherche, dans l'hôpital, dans les services publics qui auraient pu, nous espérons encore, pourront nous éviter le pire. Il y a plusieurs mois déjà, l'hôpital tirait la sonnette d'alarme et prévenait les décideurs mais aussi les citoyens de la crise qu'il traversait, faute de moyens financiers et humains.

L'école publique, trop souvent décriée aussi, est aujourd'hui, comme le dit le Président, en seconde ligne : d'abord pour prendre en charge les enfants de ceux qui nous soignent, mais aussi pour permettre un lien avec les enfants, et les familles qui nous confient leurs enfants.

Pourtant les conditions minimales de protections des collègues volontaires auprès des enfants de soignants ne sont pas remplies : pas de masques, pas de gants et des consignes de nettoyage pas toujours bien respectées. Pourtant les injonctions que nous recevons sont parfois contraires à la prudence, comme si le fait de demander à des enseignants et à des parents de rompre le confinement ne portait pas en soi de risque majeur pour ces populations. Est-il plus important de distribuer des photocopies que de rester confinés ?

Et dans le même temps la communication du gouvernement reste inaudible ou violente. Comment supporter que la porte-parole du gouvernement, Sibeth Ndiaye déclare :

«Il va sans dire que nous n'entendons pas demander à un enseignant, qui aujourd'hui ne travaille pas compte tenu de la fermeture des écoles, de traverser toute la France pour aller récolter des fraises gariguettes.»

Mais les enseignants sont des professionnels, ils essaient tous de mettre en place un lien avec leurs élèves.

Depuis le début de cette crise sans précédent, notre fédération, la FSU, est intervenue pour demander que les protections sanitaires pour les collègues soient respectées, pour que la pression de certains chefs d'établissements ou inspecteurs cesse, pour que le ministre reconnaisse que nous ne pouvons pas être dans une réelle continuité pédagogique mais dans un accompagnement bienveillant des familles, chacun à la mesure de ses capacités.

Le SNUEP reste donc toujours mobilisé à vos côtés, en respectant les distances de sécurité, et nous vous engageons à rester confinés tant que cela sera nécessaire et à prendre soin de vous et de vos proches.

Votre section :

SNUEP-FSU TOULOUSE
52 rue Jacques Babinet
31100 Toulouse
<http://toulouse.snuep.fr/>

Permanence :

06.26.19.64.91

Mél :

snueptoul@gmail.com

Secrétaires académiques :

Agnès Bernadou

Estelle Carrier

Trésorière académique :

Estelle Carrier

Commissaires paritaires :

Estelle Carrier

Michel Juan

Joëlle Jalabert

Xavier Rayssiguier

Bureau académique :

Cécile Amalric

Agnès Bernadou

Estelle Carrier

Serge Dalzin

Martine Dubois-Graveleau

Serge Dufau

Joëlle Jalabert

Éric Jalade

Michel Juan

Olivier Maurel

Xavier Rayssiguier

Claudine Seghairia

Romy Vallès

SNUEP NATIONAL

<http://snuep.fr/>

snuep.national@snuep.fr

DANS CE NUMÉRO :

ÉDITO	1
- LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE : ENTRE IMPOSTURE ET MÉCONNAISSANCE DU MÉTIER D'ENSEIGNANT	2-3
- LES AVENTURES DE CLASSE VIRTUELLE D'UNE ENSEIGNANTE	
PAYE DE MARS	4
SORTIR DU CONFINEMENT EN LYCÉE PROFESSIONNEL? UNE PERSPECTIVE ANXIOGÈNE	5-6
DÉGRADATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL : INSCRIPTION DANS LE RSST	6-7
RESTEZ INFORMÉ-E	7
- LETTRE : MES ETATS D'ÂME	8
- MUTATION INTRA	

LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE : ENTRE IMPOSTURE ET MÉCONNAISSANCE DU MÉTIER D'ENSEIGNANT COMMUNIQUÉ DE LA FSU 81

Après avoir longtemps négligé la gravité de l'épidémie de coronavirus, le gouvernement a décidé, dans l'extrême précipitation, de fermer les établissements scolaires et de confiner la population. Cela s'est fait brutalement, sans préparation, sans consultation, et sans que les enseignant.es puissent se concerter, même un minimum, ni même en parler avec leurs élèves ou parents d'élèves. Et dès le lundi 16 mars, premier jour de confinement, il a été exigé des enseignant.es d'assurer la « continuité pédagogique ». Il n'a même plus été question que de cela : notes des chef.fe.s d'établissement, mails du ministère, des recteurs.trices... Et après deux semaines de confinement, les mots « continuité pédagogique » sont omniprésents dans les messages des principaux.ales, proviseur.es, inspecteurs.trices, directeurs.trices académiques, recteurs.trices et ministre.

Mais qu'est-ce que la « continuité pédagogique » ?

Dans un document publié sur le site du Ministère, daté du 13 mars, on peut lire : « *La continuité pédagogique vise, [...], à maintenir un lien pédagogique entre les professeurs et les élèves, à entretenir les connaissances déjà acquises par les élèves tout en permettant l'acquisition de nouveaux savoirs.* » Rien que cela ! Dans cette période trouble d'anxiété et de confinement, on nous demande, en fait, de faire comme si de rien n'était. Parce qu'assurer un lien pédagogique avec les élèves, entretenir des connaissances déjà acquises, permettre l'appropriation de savoirs nouveaux, n'est-ce pas l'activité quotidienne d'un.e enseignant.e en période « normale » ? Déjà bien difficile quand nous avons les élèves en classe face à nous, il faudrait donc maintenant y parvenir, derrière des écrans, alors qu'une épidémie fait rage et que tout le monde est confiné ! Et tout cela sans aucun moyen particulier et sans aucune préparation. Bien sûr, tenter d'assurer la continuité du service public est parfaitement légitime. Mais c'est une responsabilité de l'État, non celle individuelle de ses agent.e.s.

Maintenir un lien pédagogique entre les professeur.es et les élèves

Dans cette période inédite, il nous semble que l'essentiel est que les élèves, parents d'élèves, personnels, prennent soin d'eux, de leur santé, de leurs proches. Et maintenir un lien entre les professeur.e.s et leurs élèves ne peut être que souhaitable. Mais est-ce si simple ? Quand on imagine les inégalités réelles des situations sociales de nos élèves, on comprend très vite les difficultés qu'un tel lien soulève : entre un.e élève confiné.e dans un logement étroit, sans connexion, sans ordinateur, avec de nombreux frères ou sœurs et une mère seule ou un père seul qui travaillent, et celui qui a sa chambre personnelle avec un ordinateur et une connexion efficace, des parents disponibles, professeur.e.s peut-être, il n'y a pas de commune mesure. On voit bien ici que la « continuité pédagogique » n'est conçue et envisageable que pour les classes sociales dites "supérieures", les plus exploitées étant comme par hasard oubliées. La première préoccupation aurait dû être de s'assurer qu'un tel lien soit possible, de le *rendre possible* si ce n'était pas le cas, avant d'envoyer massivement documents, vidéos, liens internet et même injonctions à se connecter pour des visioconférences.

Entretenir les connaissances déjà acquises par nos élèves

Une fois le lien assuré, via la Poste éventuellement, que demander aux élèves ? Profiter peut-être de ce Temps long pour proposer des activités de toutes sortes sur ce que les élèves ont vu durant leur scolarité. Pas nécessairement au premier trimestre de cette année scolaire, mais sur tout ce qu'ils ou elles ont étudié, en particulier sur ce qu'ils ou elles ont mal compris, ou trop superficiellement, ou pas du tout. Tout cela en leur laissant le temps de faire, de lire aussi, sans évaluer bien sûr. Et sans se faire trop d'illusions non plus, car chaque enseignant.e sait bien qu'un tel travail demande sa présence pour repérer, au détour d'une phrase, d'un geste, la trace d'un savoir mal compris, d'une conception problématique qui pourrait faire obstacle aux apprentissages ultérieurs. Un savoir n'est pas une information qu'il suffirait de rectifier par une contre-information, au cas où il serait mal compris.

Tout en permettant l'acquisition de nouveaux savoirs

Là, on touche à l'imposture et à la méconnaissance du métier d'enseignant et de l'apprentissage. Comment comprendre en effet cette injonction ? Elle présuppose nécessairement qu'un.e élève.e peut acquérir des savoirs, sans la présence d'un.e enseignant.e, grâce à de simples documents papiers ou numériques. Cela voudrait-il dire qu'il suffirait de lire ou d'entendre le savoir pour qu'il s'imprime dans la tête de l'élève ?

Tout.e enseignant.e sait bien qu'il s'agit là d'une illusion, que l'élève ne retient que ce qu'il ou elle peut comprendre, à sa façon, selon son histoire, son ressenti, et que l'esprit n'est pas une cire vierge où s'inscrirait, comme par miracle, les savoirs.

De très nombreuses recherches, même anciennes, le montrent. Une telle injonction en dit long sur la conception du métier d'enseignant de notre haute hiérarchie ! Elle est, de plus, extrêmement dangereuse car elle ne pourrait que creuser davantage les inégalités entre les élèves, entre celles et ceux qui n'auraient pas pu étudier vues leurs conditions sociales de vie, et celles et ceux dont les parents seraient cadres ou enseignant.e.s et qui pourraient étudier dans de bonnes conditions ; ou qui pourraient se payer des cours particuliers. Dangereuse aussi parce que des parents, frères ou sœurs, plein.e.s de bonne volonté, pourraient être tenté.e.s d'expliquer le savoir nouveau, à leur manière, créant ainsi involontairement des obstacles aux apprentissages futurs que l'enseignant.e aurait à déconstruire plus tard. S'il ou elle le peut et en a le temps.

Une véritable imposture

À la lueur de ce qui vient d'être dit, on comprend bien combien cette soi-disant « continuité pédagogique » ne peut être qu'un piège, à la fois pour les familles et pour les enseignant.e.s "embarqué.e.s" vers un objectif non seulement impossible à atteindre mais qu'il serait dangereux de poursuivre. Sans parler de la vision idéologique qui se cache derrière ces mots, du mépris pour la profession enseignante, qui pourrait se réduire à la production de documents de toutes sortes qu'il suffirait de transmettre massivement aux élèves. On voit aussi combien cette vision de la profession pourrait pousser un gouvernement dont le but affiché est de poursuivre la réduction drastique du budget de l'Éducation, à envisager un téléenseignement comme méthode générale d'enseignement sur la base, par exemple, du modèle néolibéral de la « Société apprenante » de l'European Round Table. Cette association des plus grandes sociétés privées de l'UE, directement connectée sur la commission de Bruxelles, avait en l'an 2000 établi une feuille de route pour l'école prônant le développement informatique à tout crin, l'individualisation des parcours, le développement de l'employabilité et de l'esprit de concurrence... bref la formation d'un individu néolibéral entrepreneur de lui-même.

Nous n'en sommes pas encore tout à fait là, mais après les « réformes » du collège, du baccalauréat et des lycées généraux, technologiques et professionnels qui vont tout à fait dans ce sens, le projet avance pas à pas et nul doute que le gouvernement entendra profiter de la crise pour le faire avancer.

Soyons donc vigilant.es et dans l'immédiat, maintenons le lien avec nos élèves et leurs familles du mieux que nous pouvons, en sachant que ce n'est qu'en classe que nous pourrions envisager l'apprentissage de savoirs nouveaux. Il faut savoir raison garder.

LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE ET LES AVENTURES DE CLASSE VIRTUELLE D'UNE ENSEIGNANTE.

Dès le 19 mars, je prends en main l'application Teams, recommandée par mes collègues et je commence à créer des classes virtuelles pour chacune de mes classes, j'y dépose des documents, le travail à faire et les devoirs.

Petit à petit de nombreux collègues nous rejoignent et nous construisons des groupes « vie classe » pour faire le point par visioconférence.

C'est assez sympathique et convivial.

Les visioconférences avec les élèves commencent, ils se connectent petit à petit

Dans un premier temps, et assez rapidement, certains collègues deviennent agaçants et exigeants vis-à-vis des autres, ceux qui ne sont pas connectés, ceux qui ont du mal à utiliser cette application, et demandent à chacun si tel ou tel élève s'est connecté.

Bref, la pression monte.....Mais je reste connectée et prévois des rendez-vous avec chacune de mes classes.

Enfin vendredi dernier, j'apprends, lors d'une visioconférence entre profs, que des élèves de troisième « prépa métier » ont enregistré des cours faits en classe virtuelle. Et je suis une des victimes.

Là, la colère, l'agacement, l'écœurement dominant et je quitte cette Visio.

Dès le lendemain j'informe tous mes collègues ainsi que la direction, que je ne n'utiliserai plus cette application, mais déposerai mon travail sur l'ENT.

J'ai heureusement le soutien global mais une telle aventure ne devrait pas être permise.

Que sont devenues ces vidéos ? Combien en existe-il ?

Nous vivons une situation particulièrement anxiogène, nous subissons de nombreuses pressions de droite et de gauche, et en même temps nous avons réagi avec professionnalisme et rapidité. Mais nous n'étions pas prêts.

Je ne supporte pas cet état de fait car c'est insupportable de se sentir « espionnée », voire « ridiculisée ». Les classes virtuelles ont leurs limites, en particulier avec certains de nos élèves, beaucoup plus doués devant un écran que moi-même. Les classes virtuelles se feront désormais sans moi et sans regret.

PAYE DES PERSONNELS À PARTIR DE MARS

Pendant la période d'état d'urgence sanitaire, le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse met en place une organisation exceptionnelle pour sécuriser le versement de la rémunération de tous les personnels.

Pour les agents rémunérés par les académies :

La paye de mars a pu être assurée de manière normale : toutes les informations saisies jusqu'à fin février dans le SIRH concernant l'agent ont donc pu être prises en compte pour la paye de mars. **Ainsi, les retenues au titre des congés maladie ou des grèves qui ont été le cas échéant saisies par les académies en amont de la paye de mars ont donc été appliquées.** Ces événements relatifs à la rémunération ont été saisis dans les SIRH et donc transmis à la DGFIP avant que les mesures de confinement ne soient décidées.

Une procédure dérogatoire est mise en place pour la paye d'avril et le cas échéant les mois suivants pendant la période d'état d'urgence sanitaire pour les personnels déjà en poste (fonctionnaires ou agents contractuels) :

- la rémunération indiciaire et ses accessoires (supplément familial de traitement, indemnité de résidence, BI ou NBI,...) seront payés selon les mêmes montants qu'en mars 2020. Les indemnités payées mensuellement dites permanentes (HSA, ISOE et ISAE, indemnités REP ou REP+, IFSE, ...) sont maintenues.
- Les indemnités payées à la suite d'une activité ponctuelle (indemnités de jury ou de formation, ISSR, HSE,...) et **les retenues ponctuelles réalisées (pour grève ou pour jour de carence) sur la paye de mars ne sont pas reconduites sur les payes des mois suivants.** Ces indemnités dites non-permanentes tout comme les retenues feront l'objet d'une régularisation ultérieurement, après retour à la normale.
- Conformément aux annonces du gouvernement, le délai de carence ne sera pas appliqué pendant la période d'état d'urgence sanitaire : la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19, promulguée le 23 mars 2020, prévoit la suppression du délai de carence pour tous les arrêts de travail liés à une maladie dans l'ensemble des régimes pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire. Les personnes malades percevront donc, de manière exceptionnelle, une indemnité journalière ou le maintien de leur traitement dès le 1^{er} jour de leur arrêt de travail.

Cette suppression est le fruit d'une intervention syndicale unitaire et n'est pour la FSU qu'une première étape, puisque nous demandons toujours l'abrogation définitive de cette mesure.

- Les évènements qui n'étaient pas pris en compte pour la paye de mars (changement dans la situation personnelle impactant le montant du supplément familial de traitement par exemple, ou changement dans la situation professionnelle tel un changement d'échelon) ne seront régularisés qu'après le retour à un fonctionnement habituel des services, postérieurement à la période de confinement.

Pour les personnels nouvellement recrutés ou prolongés (pour les contractuels) ou réintégrés (retour de disponibilité, de congé parental,...) après le 1er mars, les services de gestion ont pu procéder à une demande d'acompte pouvant aller jusqu'à 100% de la rémunération nette due (avant prélèvement à la source), versé au même moment que la paye. La même procédure sera mise en œuvre au titre des services réalisés en avril et le cas échéant en mai. Ces acomptes donneront lieu à une régularisation ultérieure.

De la même manière, les éventuels changements de coordonnées bancaires ne pourront être pris en compte que si la disponibilité des services gestionnaires le permet. A défaut, l'ancien compte restera utilisé.

SORTIR DU CONFINEMENT EN LYCÉE PROFESSIONNEL ? UNE PERSPECTIVE ANXIOGÈNE.

Dans quelques semaines, la fin du confinement sera décrétée. Élèves, profs et personnels rejoindront leur établissement.

Pour autant, le virus n'aura pas disparu, les vaccins n'auront été ni trouvés, ni injectés. Tout au contraire, l'on doit s'attendre à une nouvelle vague de prolifération. Peut-être aura-t-on réussi à se mettre d'accord sur la médication la plus favorable au traitement des conséquences mortifères de la maladie (et à même de rapporter beaucoup de « pépètes » aux laboratoires et consort).

Dans nos établissements où des centaines d'individus se croiseront et travailleront ensemble puis iront et viendront, qui dans leur famille, qui au stade, qui au spectacle, qui à la grande surface du coin..., nous serons soumis et soumettrons nos familles et relations à la transmission virale. Aucune mesure de protection, qu'elle soit individuelle ou collective, ne pourra l'empêcher. menteur et escroc serait ou est celui qui oserait ou ose le prétendre (et dans cette catégorie, il semble que la concurrence soit grande).

Même le test préalable et systématique de tous les individus ne permettra pas d'éradiquer dans de si brefs délais la maladie. Dès qu'une suspicion de toux ou fièvre apparaîtra, la personne devra être confinée et un nouveau test devra être pratiqué en urgence. Et s'il est positif, il faudra, de nouveau, procéder à un confinement complet de toutes les personnes ayant eu un contact avec le malade, c'est-à-dire TOUT l'établissement et pendant deux semaines. Y aura-t-il des masques pour tout le monde, à changer 3 fois par jour, des gants vinyles, du gel hyroalcoolique à profusion dans toutes les salles, tous les ateliers ? Ces mêmes locaux pourront-ils être désinfectés tous les jours (réellement désinfectés) ? Comment pourrions-nous imposer notre droit de retrait pour la préservation de tous ?

Autant dire que nous pouvons, sans boule de cristal, prédire combien sera chaotique la reprise et combien toutes évaluations et examens seront porteurs d'injustice donc non valides. Comment préserver l'équité et la crédibilité de nos examens déjà si maltraités par l'instauration des CCF et des E3C ? Les équipes pédagogiques seront-elles réunies pour décider si untel qui n'a pas suivi de cours de toute l'année ou unetelle qui n'est toujours pas capable de maîtriser la moindre addition est à même d'obtenir son diplôme ou son passage en classe supérieure ? Et le Bac Pro ou le CAP sera-t-il délivré, sans mention particulière, à tous ceux qui pourront faire valoir leur valeur ? Leur implication ? Leur présence ? Leur inscription ? Je ne parle pas, bien évidemment, de « compétences » propres ou transversales tant la certification voulue par nos instances et certaines de nos organisations représentatives qui s'en gargarisent détruit la valeur des diplômes et crée une sous main d'œuvre corvéable, déplaçable, «virable» et sous payée.

Au-delà de ces interrogations, comment se fera la reprise, alors que seuls, un quart à un tiers de nos élèves auront répondu valablement aux travaux proposés lors du confinement ? Quel enseignant osera valider le moindre apprentissage (oh oui ! Il y en aura) ainsi dispensé ? Il faudra tout reprendre, comme si rien n'avait été fait pour pallier l'injustice induite entre l'élève qui a la chance d'être équipé et entouré à la maison (et assez solide psychologiquement pour faire abstraction du contexte anxieux) et l'élève, non ou mal équipé, sans aide à domicile et non « motivé ».

Plus encore que d'habitude cette phase de confinement aura mis en évidence les inégalités qui règnent dans notre société et plus encore dans les milieux socioprofessionnels dans lesquels survit la grande majorité de nos élèves de Lycée professionnel.

Si nous ne sommes pas capables d'imposer que la lutte contre cette injustice soit réellement prise en compte, notre mission est vouée à l'échec car des événements tels que le covid19, il y en aura d'autres à venir tant que les curseurs politiques prioriseront la loi du marché libre et non faussé avec son lot de mondialisation des échanges, de destructions écologiques et de négation des droits fondamentaux des individus et citoyens.

Sans lutte syndicale et politique pour retourner la table, toutes les belles paroles entendues ou sous-entendues pendant cette période seront oubliées (dès avant la fin de la période) ou considérées comme impossible à tenir. Et quelle confiance accorder à tous ceux, qui depuis des décennies, qu'ils soient de pseudo gauche ou de droite convaincue, nous ont embarqués dans la confiance et l'asservissement au système financier ?

Rien ne sert d'applaudir les valeureux personnels qui ont subi matraquages et lacrymos dans les semaines précédentes si aussitôt les fenêtres se referment, les yeux se détournent et les oreilles se bouchent.

Et peut-on dire que notre monde enseignant se soit montré à la hauteur dans ce domaine durant les quelques mois précédents ?

J'ai vu trop de regard se détourner ces dernières semaines (et je peux comprendre que les regards se soient détournés tant la souffrance psychologique est réelle). Mais il va être temps de relever la tête, acérer les canines et sortir le bleu de chauffe.

DÉGRADATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL : INSCRIPTION DANS LE RSST

Dans cette période de confinement, nous nous retrouvons dans des conditions de travail particulières.

Si vous pensez que vos conditions de travail sont dégradées (stress, surcharge de travail, utilisation de nouveaux outils qui vous mettent en difficulté), pensez à compléter le Registre de Santé et Sécurité au Travail. Il est désormais dématérialisé. Vous pouvez donc le remplir de chez vous.

Nous vous rappelons ici la procédure pour compléter ce registre:



NOTICE

LE REGISTRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL DÉMATÉRIALISÉ

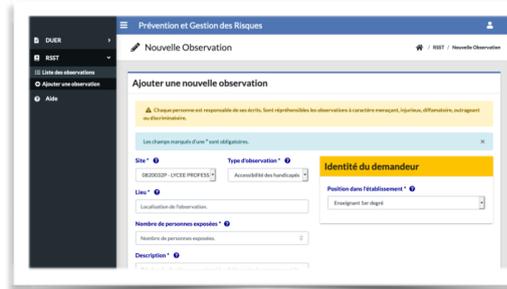
1. Accédez à l'application ARENA en tapant : <https://si2d.ac-toulouse.fr/>
Puis identifiez vous.

2. Cliquez sur « Enquêtes et Pilotage » et ensuite sur « Prévention et Gestion des Risques »



3. Dans le menu déroulant sur le panneau de gauche, cliquez sur « RSST »
Choisissez « Ajouter une observation »

4. Vous accédez à une nouvelle observation



5. Dans le menu déroulant « Type d'observation » choisissez le type de risques.
 Nous avons choisi en exemple « Risques psychosociaux »



6. Complétez chaque case.
 Dans la partie « **Description** », vous préciserez :
 - le dysfonctionnement matériel qui peut ou qui a causé un dommage pour votre santé ou celle des autres,
 - vos difficultés, vos conditions de travail qui se dégradent,
 - une violence que vous avez subie (verbale ou physique),...

Cliquez ensuite sur « Ajouter ».



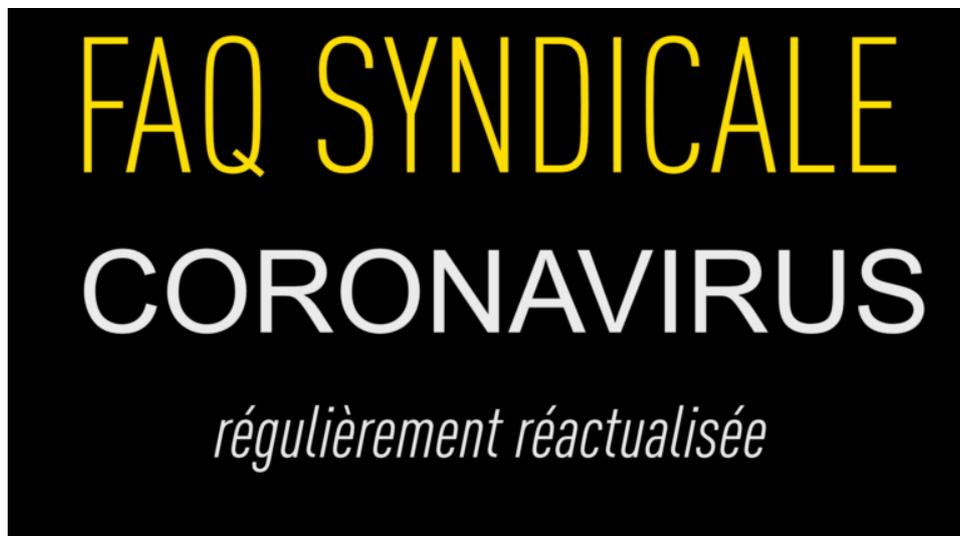
Vous pouvez apporter des corrections durant 24h.
 Ensuite votre observation est validée et une réponse doit vous être apportée.

Pensez à extraire la fiche d'observation pour l'envoyer à votre syndicat et/ou au CHSCTsd

RESTEZ INFORMÉ-E

Pour rester au courant des dernières informations, consultez le site du SNUEP en cliquant sur le lien suivant:

<http://snupe.fr/blog/2020/03/25/coronavirus/>



LETTRE : MES ÉTATS D'ÂME

Monsieur le proviseur,

Tout d'abord je tiens à exprimer mon désaccord avec la lettre envoyée aux parents ou représentants légaux ainsi que le mail de 11h23 sur la continuité pédagogique. Je ne peux adhérer à ces propos.

Je pense que tous les enseignants dans cet établissement font tout pour garder un lien avec leurs élèves et font preuve d'imagination pour que la pédagogie employée soit la plus efficiente. Mais nous constatons que l'enseignement à distance ne remplacera jamais le présentiel et cette crise révèle l'amplitude de la fracture sociale et scolaire dont les familles et élèves les plus fragiles sont victimes. Chez les élèves qui peuvent se connecter, pour certaines matières professionnelles, les outils proposés sont inopérants surtout dans l'acquisition de gestes techniques ou de savoir-faire professionnels. L'intérêt premier pour nos élèves se relevant bien souvent d'échecs scolaires, est de mettre la main à la pâte. Déjà hors temps de crise, cet enseignement est mis à mal par une réduction de ces temps d'apprentissage concret au cœur du métier au profit de la co-intervention et de ce qui est appelé abusivement « chef d'œuvre ». Avec les collègues qui enseignent auprès d'élèves de CAP, nous constatons que si certains élèves suivent tant bien que mal un enseignement à distance, il n'en est pas de même pour tous. Pour les jeunes réfugiés, des systèmes sont mis en place avec les foyers pour que le lien perdure malgré une situation anxieuse dans la vie depuis longtemps précaire de ces personnes et l'inadaptation de certains d'entre eux à l'outil informatique. D'autres élèves enfin ne donnent pas signe de vie.

Pour toutes ces raisons, même si j'y suis invité, je n'ai pas fait et ne ferai pas de classe virtuelle, je préfère suivre ma liberté pédagogique pour trouver un système d'échange avec mes élèves dans lequel ils trouvent leur compte avant de pouvoir remettre « la main à la pâte » dans la vraie vie d'atelier.

Aussi il ne faut pas raconter aux parents que « tous les enseignants ont fait fonctionner les classes virtuelles », ni qu'ils « continueront leurs travaux de soutien scolaire pendant les vacances à partir du 6 avril et reprendront leurs activités après ces congés ». Notre ministre et certains hauts fonctionnaires de son entourage couvent une certaine aigreur non dissimulée à l'encontre des enseignants et rêvent de modifier notre temps de travail en trouvant toujours le prétexte « qu'aucun jeune ne sera laissé au bord du chemin » alors même qu'aucun fonds n'a été débloqué pour tenter de contrecarrer à minima les graves difficultés et les inégalités.

Pour ma part donc, je renonce à ma prime à la connexion et ma future prime au mérite, et vous annonce que je n'ouvrirai plus mon ordinateur pour un usage professionnel du vendredi 03 avril 17h30, heure de mon dernier cours, au lundi 20 avril 2020, jour de la reprise.

MUTATION INTRA : MODIFICATIONS DU CALENDRIER !

La FSU a obtenu le report du calendrier des opérations de mutations intra.

Saisie des vœux prolongée jusqu'au **5 avril 2020 minuit**

Du 6 avril au 20 avril 2020 : réception des confirmations de demandes de mutation par les candidats sur leurs boîtes mél personnelles ou professionnelles et retour directement par les agents au rectorat de leur confirmation accompagnée des pièces justificatives.

CONTACTEZ-NOUS immédiatement au 06.26.19.64.91 si vous avez besoin de conseils et d'accompagnement.

En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU,
1^{ère} fédération de l'Éducation nationale.

Adhésion valable jusqu'au 31/08/2020

COTISATIONS ANNUELLES DES PLP ET CPE – ADHÉSION

Temps partiel: au prorata de la quotité de traitement

Catégorie \ Échelon		1	2	3	4	5	6 ou A1	7 ou A2	8 ou A3	9	10	11
Métropole en €	Classe normale Coût réel mensuel après crédit d'impôts	99 2,80	138 3,91	141 4,00	144 4,08	150 4,25	153 4,34	162 4,58	174 4,93	183 5,19	198 5,61	210 5,95
	Hors classe Coût réel mensuel après crédit d'impôts	183 5,19	195 5,53	210 5,93	225 6,38	240 6,80	252 7,14					
	Classe exceptionnelle Coût réel mensuel après crédit d'impôts	222 6,29	234 6,63	246 6,97	264 7,48		279 7,91	291 8,24	306 8,67			
La Réunion en €	Classe normale Coût réel mensuel après crédit d'impôts	129 3,66	180 5,10	183 5,19	189 5,36	195 5,53	198 5,61	210 5,95	225 6,38	240 6,80	258 7,31	276 7,82
	Hors classe Coût réel mensuel après crédit d'impôts	237 6,72	252 7,14	273 7,74	291 8,24	312 8,84	327 9,27					
	Classe exceptionnelle Coût réel mensuel après crédit d'impôts	288 8,16	303 8,59	318 9,01	342 9,69		363 10,29	378 10,71	396 11,22			
Nouvelle- Calédonie et Polynésie française en CFP	Classe normale Coût réel mensuel après crédit d'impôts	15357 435,12	21480 608,60	21675 614,13	22308 632,06	22941 650,00	23526 666,57	24891 705,25	26643 754,89	28398 804,61	30444 862,58	32586 923,27
	Hors classe Coût réel mensuel après crédit d'impôts	27924 791,18	29785 843,91	32112 909,84	34439 975,77	36766 1041,70	38628 1094,46					
	Classe exceptionnelle Coût réel mensuel après crédit d'impôts	33855 959,23	35802 1014,39	37749 1069,56	40479 1146,91		43107 1221,37	44811 1269,65	47100 1334,50			
Guadeloupe Mayotte Martinique Guyane en €	Classe normale Coût réel mensuel après crédit d'impôts	114 3,23	162 4,59	165 4,68	168 4,76	174 4,93	180 5,10	189 5,36	204 5,78	216 6,12	231 6,55	249 7,06
	Hors classe Coût réel mensuel après crédit d'impôts	213 6,04	228 6,46	246 6,97	264 7,48	279 7,91	294 8,33					
	Classe exceptionnelle Coût réel mensuel après crédit d'impôts	258 7,31	273 7,74	288 8,16	306 8,67		327 9,27	339 9,61	357 10,12			

AUTRES COTISATIONS :

- Stagiaire** : 1^{er} échelon classe normale Assistant-e d'éducation : 36 € Sans traitement : 27 €
 Non-titulaire : 93 € Non-titulaire Réunion : 111 € Non-titulaire Nlle Calédonie : 13310 CFP Non-titulaire Guyane : 85 €

Retraité-es* - PLP et CPE

- Métropole-Guadeloupe-Guyane-Martinique-Mayotte PLP1 : 87 € CN : 96 € HC : 108 € CEx : 114 €
la Réunion PLP1 : 117 € CN : 129 € HC : 144 € CEx : 152 €
Nouvelle-Calédonie - Polynésie française PLP1 : 10383 CFP CN : 11457 CFP HC : 12888 CFP CEx : 13605 CFP

* Pour les retraités, l'adhésion au SNUEP inclut l'adhésion à la FGR-FP (Fédération générale des retraités de la Fonction publique)

CONTACTS ACADÉMIQUES

Retrouver les mails et numéros de téléphone sur www.snuep.fr

Aix-Marseille Bruno BOURGINE SNUEP-FSU 12 place du Galde Gaulle 13001 Marseille	Caen Benoit LECARDONNEL 3 ^e étage, 10 rue Tancrede 50200 Coutances Clermont-Ferrand Ugo TREVISIOL SNUEP-FSU Maison du peuple 29 rue Gabriel Péri 63000 Clermont-Ferrand	Grenoble B. GUILLAUD-ROLLIN P. MICHELON SNUEP-FSU Bourse du travail 32 av. de l'Europe 38030 Grenoble cedex 02 Guyane Sonia NEMORIN Marina VOYER-COUPRA SNUEP-FSU, BP 847 97339 Cayenne Cedex La Réunion Charles LOPIN Résidence les Longanis Bat C, Appt 4 7 Bd Mahatma Gandhi 97490 Ste Clotilde	Limoges SNUEP-FSU 24 bis rue de Nexon 87000 Limoges Lyon Séverine BRELOT SNUEP-FSU Bourse du travail salle 44, place Guichard 69003 Lyon Martinique Danielle AVERLANT Christophe THEGAT SNUEP-FSU 41 avenue des Caneficiers 97200 Fort de France Mayotte Serge CICCONE Omar ATTOUMI AMBRIRIKI Paul FILLIUNG SNUEP-FSU BP 57 97620 Chirongui Montpellier Pascal MILLET SNUEP-FSU	Enclos des Lys, bat B 585 rue d'Aiguelongue 34090 Montpellier Nancy-Metz Philippe DINEE SNUEP-FSU 54 51 rue de Metz 54000 Nancy Nantes Cécile CHÉNÉ SNUEP-FSU 14 Place Imbach 49100 Angers Nice André RUGGIERO SNUEP-FSU Bourse du Travail 13 avenue Amiral Collet 83000 Toulon Nouvelle-Calédonie Aurélia VANHALLE BP 58 98845 NOUMEA CEDEX Orléans-Tours Marylise BEAU Patrick BERNARD SNUEP-FSU	Christophe MAYAM SNUEP-FSU 35-37 Av. de l'Europe BP 30836 41008 BLOIS Cedex Paris Eric CAVATERRA SNUEP-FSU Paris 38 rue Eugène Oudiné 75013 Paris Poitiers Céline THIBAUDAULT SNUEP-FSU Av. du Parc d'Artillerie 86000 Poitiers Polynésie Française Emmanuel CANERI SNUEP-FSU, BP 585, 98713 Papeete snupeff16@gmail.com Reims Régis DEVALLE 18 rue de Vitry 51250 Sermaize-les-Bains Rennes Ronan OILLIC Agnès PRUDENZANO	SNUEP-FSU 14 rue Papu 35000 Rennes Rouen Jérôme DUBOIS Muriel BILLAUX SNUEP-FSU 4 rue Louis Poterat 76100 Rouen Strasbourg SNUEP-FSU 4 rue de Lausanne 67000 Strasbourg Toulouse Agnès BERNADOU Estelle CARRIER FSU 31 – SNUEP-FSU 52 rue Jacques Babinet 31100 Toulouse Versailles Rafikha BETTAYEB Olivier GUYON SNUEP-FSU Versailles 38 rue Eugène Oudiné 75013 Paris
--	---	---	--	---	---	--